

Information

#23.02

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rome, le 26 mai 1971

Le 26 mai a eu lieu à Rome la Conférence permanente (DC) des Six en présence des représentants des groupes démocrates-chrétiens des Assemblées législatives des six Etats membres et des membres du Bureau du groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen, Conférence qui a examiné le problème de l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen et qui a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

- Au moment où il est heureusement question de l'élargissement prochain de la Communauté, la Conférence vient à rappeler la nécessité de démocratiser la Communauté par l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen en application de l'article 138 du Traité de Rome.
- Les pouvoirs actuels du Parlement Européen et leur accroissement, qui dès maintenant est prévu par le Traité de Luxembourg d'avril 1970, ainsi que les perspectives ouvertes par l'union politique et l'union économique et monétaire, rendent de plus en plus nécessaire cette élection selon une procédure communautaire, dans tous les Etats membres.
- En conséquence la Conférence invite le Conseil de Ministres des Communautés à prendre une décision à cet égard avec l'accord du Parlement Européen et après consultation de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats, afin que les élections aient lieu au plus tard en 1975.
- En attendant la réalisation de ces objectifs, il y aurait intérêt à ce que les initiatives prises par les parlements nationaux dans certains Etats membres, en vue d'élire au suffrage universel direct leurs représentants respectifs au Parlement Européen, puissent aboutir et soient suivies par le plus grand nombre de pays membres.
- Les élections nationales pour le Parlement Européen devraient avoir lieu autant que possible à la même époque dans les différents pays et ne devraient pas coïncider avec des élections législatives régionales ou locales.

LT

~~GV~~

JB

KL

~~EK~~

~~BS~~

MO